



Association Départementale



OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU NORD

Association loi 1901

Siège social : 543 rue d'Arras

BP 90167

59503 DOUAI Cedex

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avis de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la MAE DU NORD :

En application de la convention signée entre la MAIF/MAE et la Fédération OCCE, le conseil d'administration de l'association départementale du Nord a souscrit un contrat d'assurance



couvrant notamment la responsabilité civile des adhérents, l'assurance des matériels (coopérative et siège) et l'assurance des mandataires sociaux.

Le montant encaissé des coopératives et foyers coopératifs affiliés en 2014/2015 s'élève à 65 953,34 €.

Le montant versé à l'assureur en 2014/2015 s'élève à 66 137,56 €.

Les conditions appliquées sont celles de la convention cadre, négociée par la Fédération, et citée ci-dessus.

Nous avons été informés que Monsieur Didier MACQUART, membre du Conseil d'Administration de l'OCCE DU NORD est également administrateur de la MAE DU NORD.

Fait à Boulogne, le 27 janvier 2016

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes